

Date de transmission de la convocation 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'Avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	COURPOTIN Stéphane
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	HOCHEDÉ Véronique
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

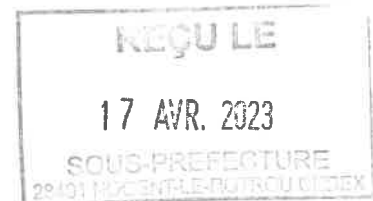
Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR (Délibération 1-06/04/2023)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du :

- 19000 - budget commune,
- 19001 - Budget assainissement Arcisses,
- 19002 - Budget eau Brunelles,
- 19003 - Budget eau Coudreceau,
- 19004 - Budget lotissement La Maçonnerie
- 19005 - Budget lotissements Plateau La Flamandière,
- 19006 - budget MARPA.



Considérant l'identité de valeur entre les écritures des 7 comptes administratifs du Maire et des 7 comptes de gestion du receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2022 :

- Le compte de gestion du receveur du budget Commune,
- Le compte de gestion du receveur du budget assainissement Arcisses,
- Le compte de gestion du receveur du budget eau Brunelles,

- Le compte de gestion du receveur du budget eau Coudreceau,
- Le compte de gestion du receveur du budget lotissement La Maçonnerie,
- Le compte de gestion du receveur du budget lotissements Plateau La Flamandière,
- Le compte de gestion du receveur du budget MARPA.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2023
Et de la publication le 18/04/2023
Fait à ARCISSES, le 18/04/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

